



## La peur au ventre qu'il garde notre fille avec lui en espagne

Par **mylene**, le 12/06/2012 à 10:09

Bonjour,  
séparé du père de ma fille, celui ci vie maintenant en espagne avec une nouvelle femme,  
nous sommes convoquer devant le juge des affaires familiales le 6 septembre 2012,  
seulement voila, il veut emmener notre fille de 5 ans en vacances tous le mois d'aout en  
espagne.  
est ce que j'ai le droit de lui interdire? comment dois je m'y prendre?  
j'ai peur que ça nouvelle compagne lui propose de garder notre fille avec eux ou meme que  
cela vienne de lui.  
aidez moi s'il vous plait. MERCI

Par **vicenet**, le 12/06/2012 à 12:09

Vous nous dites être séparée du père..., que prévoit alors le jugement de ladite séparation  
quant au droit de garde de votre enfant?  
Avant de nous renseigner, faute de jugement, consulter donc cette vidéo  
<http://gregorydamy.niceavocats.fr/index.php/fr/video/67-vie-privee/386-puis-je-obtenir-la-garde-exclusive-de-mon-enfant-081211>

Par **cocotte1003**, le 12/06/2012 à 12:54

Bonjour, apparemment vous n'etes encore jamais passer devant le JAF donc le pere n'a officiellement pas de droit de visite et d'hébergement, vous pouvez donc tout à fait légalement refuser de lui laisser voir votre fille. Lors de l'audience de septembre, pensez bien à signaler au juge vos doutes avec preuve à l'appui si possible. Pour l'instant, le mieux s'est d'envoyer une LRAR au pere en lui précisant qu'il peut voir votre fille à votre domicile quand il le souhaite, cordialement